



DISPOSITION D'EXECUTION DE LA FINALE CIBLE SERIE SVTS CARABINE 50 M

1. Base

Règlement SVTS R006 Edition 12/2012.

2. Date, Lieu

Dimanche 27 septembre 2020, stand de Vernand à Lausanne.

3. Horaires

Ouverture du bureau 11h00

Installation Juniors 11h30 – 11h45

Essais Juniors 11h45 – 12h00

Match Juniors 12h00 – 13h45

Libération du stand 13h50

Médailles à l'extérieur 14h00

Installation Elite 14h15 – 14h30

Essais Elite 14h30 – 14h45

Match Elite 14h45 – 16h30

Médailles à l'extérieur 16h45

4. Droit de participation

4.1 Les 20 premiers tireurs classés, de chaque catégorie Elite et Juniors, au concours de la cible série cantonale selon règlement SVTS R006 Edition 12/2012 seront convoqués par le site internet.

4.2 Les tireurs convoqués ne pouvant pas participer à la finale ont jusqu'au **mardi 22 septembre 2020** pour se désister par écrit ou par courriel, auprès du responsable du concours.

4.3 La finance de participation sera facturée aux tireurs convoqués absents de la finale et qui ne se sont pas désistés ou désistés trop tard, sauf pour raison COVID-19.

5. Programme de tir

Distance 50 mètres

Visuel Cible à 10 points



5.1 Match

Ordre de tir : couché, puis genou

Couché : essais illimités 15 minutes avant le début de la position.
30 coups coup par coup sur cibles en carton, 2 coups par carton.

Genou : essais illimités avant la position à genou
30 coups coup par coup sur cibles en carton, 2 coups par carton.

Durée du match : 1h45 (sans exercices avant position couché)

5.2 Classement

Le classement se fait sur le total du match au dixième.

En cas d'égalité, le classement s'établira :

1. par l'appui de la 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, 2^{ème}, 1^{ère} passe.
2. Puis par comparaison des coups individuels, en partant du dernier coup.

5.3 Finale

Exceptionnellement annulée. En date du 30 août 2020, les installations ne permettent pas de tirer la finale.

6. Contrôle

Le jaugeage est effectué de façon centralisée au bureau des résultats par la commission de tir carabine C50m de la SVTS. Elle est seule autorisée à utiliser la jauge.

7. Taxe de tir

Frs. 30.00 par participant (Frs. 15.00 pour les juniors)

8. Récompenses

Les 3 premiers classés recevront une médaille tour de cou.
Du 4^{ème} au 8^{ème} rang, il sera délivré une carte-couronne de Frs. 12.00



9. Adresse de la responsable

Anne-Claude Ryser	Courriel	anneryser77@bluewin.ch
Avenue de Bussy 53	Téléphone	021 905 44 69
1510 Moudon	Mobile	079 543 38 75

10. COVID-19

Seules les personnes ne faisant état d'aucun symptôme peuvent venir au concours.

Les règles d'hygiène doivent être strictement respectées.

Respecter les distances.

Le nombre de personnes dans le stand devant être réduite au minimum, **seuls les tireurs et leur changeur de cartons seront autorisés**. Le public n'est pas autorisé.

Une zone de vestiaires séparée sera établie dans le stand 300m.

Une liste de présence doit être remplie à l'entrée du stand.

Les places de tir seront désinfectées entre les séries.

Tout tireur participant à la finale doit fournir son changeur de cartons, l'organisation ne pouvant l'assumer.

Les changeurs de cartons doivent être munis d'un masque, puisque les distances ne peuvent pas être respectées.

Il n'y aura pas de buvette au stand et le restaurant est fermé.

Le responsable COVID est Yves Furer 079 378 49 23 ou yves.furer@vtxnet.ch

11. Remarque

Les médailles étant remises directement après la finale, il n'y pas de distribution de palmarès. Les résultats seront publiés sur le site internet.

12. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir carabine 50m le 30.08.2020
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER
Président Cantonal

Anne-Claude RYSER
Responsable Concours